



Nom du projet/activité	Amélioration du flux des services écosystémiques dans les bassins versants biologiquement riches de la région Sud d’Haiti (BIODIVERSITÉ SUD)
Numéro de reference:	HPI20230724 - BIODIVERSITÉ SUD
Pays:	Haiti

DEMANDE DE PROPOSITION

No. HPI20230724- BIODIVERSITE

Recrutement d’un Consultant Expert international en SIG et outils d'aménagement du territoire pour travailler avec le CNIGS pour adapter l'outil ELSA pour l'aménagement du territoire dans les bassins versants et produire des "cartes de l'espoir" dans les 5 bassins versants cibles

Date de publication de la Demande de Proposition :	18 février 2025
Durée du contrat :	60 jours avec au moins 40 jours en Haïti
Date limite de soumission des questions :	7 mars 2025 avant 2h00pm
Date limite de soumission des propositions :	21 mars 2025 avant 10h00am
Soumission électronique à l'attention de :	PROCUREMENT HEIFER
Soumission électronique :	logistique-ht@heifer.org
Renseignements pour toute demande de renseignements au sujet de cette demande de propositions :	logistique-ht@heifer.org

TABLE DES MATIERES

- I. Détails du Projet**
- II. Contexte**
- III. But et Objectif de la Consultation**
- IV. Tâches et responsabilités spécifiques**
- V. Résultats attendus**
- VI. Méthodologie**
- VII. Coordination & appui**
- VIII. Qualifications requises**
- IX. Procédures de sélection et durée de la prestation**
- X. Livrables, calendrier et conditions de paiement**
- XI. Durée de la Prestation**
- XII. Documents de candidature**
- XIII. Normes et politiques de l'Organisation**

I. Détails du projet

Agence d'exécution : Heifer International Haïti
Maître d'ouvrage : Ministère de l'Environnement (MDE)
Bailleurs : Heifer International Haïti, GEF et PNUD
Durée du projet : 6 ans

II. Contexte

Heifer International est une Organisation Internationale Non Gouvernementale à but non lucratif qui travaille en Haïti depuis de plus de vingt (20) ans avec les familles dans les domaines de l'élevage et de l'agriculture dans le souci de leur assurer de meilleures conditions de vie. La mission est de « combattre la pauvreté et la faim par le biais d'un développement communautaire durable ». En ce moment les efforts de l'organisation sont mobilisés dans l'approche bassin versant dans le département du sud à travers le projet d'*Amélioration du Flux des Services Écosystémiques dans les Bassins Versants Biologiquement Riches de la Région Sud d'Haïti (Biodiversité Sud)*. Le but étant de « renforcer la gouvernance environnementale des écosystèmes au niveau des 5 bassins versants dans le sud (Aquin-Saint Louis du Sud, Cavaillon, Les Cayes, Tiburon-Port Salut) et dans les départements Grand'Anse et Nippes (Corail-Anse à Veau).

Ce projet s'articule autour de quatre principales composantes :

- 1- Renforcement de la gouvernance et des capacités pour intégrer la protection de la Biodiversité dans la gestion des bassins versants ;
- 2- Restauration des écosystèmes pour renforcer la fourniture de services écosystémiques ;
- 3- Application de pratiques fondées sur le marché pour les petites et moyennes entreprises (PME) liées aux produits de base ;
- 4- Suivi et évaluation (S&E), génération et diffusion des connaissances.

Ce projet est cofinancé par le GEF (Fonds Global de l'Environnement), Heifer Project International et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en partenariat avec le ministère de l'Environnement (MDE), est une réponse à un constat initial :

Haïti est l'un des pays de la caraïbe plus exposés au changement climatique, à la pollution et la perte de biodiversités bien que le pays soit un hotspot de biodiversité, caractérisé par la diversité de ses caractéristiques climatiques, géographiques et topographiques. Des zones biosphères, comme le Massif de la Hotte, les parcs de La Visite et de Macaya, sont situées dans le sud ; les ressources écosystémiques sont les moyens de subsistance de petits agriculteurs. La croissance démographique a amplifié les pressions sur les ressources faute à i) l'instabilité politique joint à la pauvreté, ii) un système public défaillant, dépendant de l'aide internationale, et iii) des limites d'opportunités économiques et de répartition de richesses. En conséquence les biens et services écosystémiques sont surexploités exposant les écosystèmes à la dégradation et la perte de biodiversité. Le recours aux pratiques non-durables de survie comme le braconnage et l'extraction

de bois accélèrent la perte de forêts et de biodiversités. Les écosystèmes dégradés entraînent la dégradation des conditions de vie, la diminution des rendements agricoles et la perte de résilience.

Ce projet est élaboré dans le but de mettre en place et de renforcer la gouvernance environnementale des écosystèmes et des bassins versants sur le territoire national. Le pivot central de ce cadre de gestion et de gouvernance sera axé et défini au niveau local (bassin versant) à travers les comités de gestion de bassins versants. Afin, d'éliminer les barrières liées à la coordination inadéquate des parties prenantes du secteur, la disponibilité d'outils et la capacité d'utiliser ces outils pour informer la prise de décision relative à la planification du développement - en particulier l'intégration de la conservation des BD - au niveau du bassin versant, l'absence de marques (labels) pour la certification et la traçabilité des produits, et les obstacles liés à la dissémination des connaissances.

Ainsi pour la mise en œuvre du projet « Biodiversité Sud », Heifer Project international désire recruter un **Expert international en SIG et outils d'aménagement du territoire** pour travailler avec le CNIGS pour adapter l'outil ELSA pour l'aménagement du territoire dans les bassins versants et produire des cartes de l'espoir dans les 5 bassins versants cibles.

III. But et Objectif de la consultation

Adapter l'outil ELSA pour l'aménagement du territoire dans les bassins versants et produire des cartes de l'espoir dans les 5 bassins versants cibles.

IV. Tâches spécifiques et responsabilités spécifiques

Sous la supervision du Chef de Projet, le consultant ou la firme travaillera en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes concernées du projet et comprendra en compte dans la méthodologie les tâches suivantes :

- Réviser et ajuster les outils de planification ELSA au paysage du bassin versant ;
- Produire des "cartes de l'espoir" dans chaque site du projet, les interpréter tout en identifiant dans chaque site les espaces ou les endroits où les points remarquables de la biodiversité qui doivent être restaurés et protégés ;
- Présenter les cartes lors d'un atelier de validation dans chaque zone du projet ;
- Formater les données spatiales selon le format et les caractéristiques compatibles au SIE, documenter avec le plus de détail que possible les couches de données obtenues afin de faciliter l'Observatoire National de la Qualité de l'Environnement et de la Vulnérabilité (ONQEV) à les intégrer dans le SIE ;
- Produire ou mettre à jour les informations sur les évaluations des services écosystémiques, les avantages socio-économiques et environnementaux de la restauration des écosystèmes (forêts indigènes et systèmes agroforestiers) et fournir les éléments détaillés à l'ONQEV pour l'intégration de l'ensemble de ces informations, documents et données dans le SIE ;
- Assurer une approche intégrée de la planification spatiale en prenant en compte les données sociales pertinentes identifiées ;

- Créer une base de données pour la compilation et la centralisation des informations sur les évaluations des services écosystémiques, les avantages socio-économiques et environnementaux des restaurations d'écosystèmes à intégrer sur la plateforme.

V. Résultats attendus/ Livrables

Du début et à la fin de la collaboration, le consultant national doit servir aux progrès suivants :

- Document élaboré après révision et ajustement des outils d'interprétation de chaque unité qui constituera la « carte de l'espoir » tout en identifiant dans chaque site les points chauds de la biodiversité qui doivent être restaurés et protégés ;
- Production des différentes cartes exploitables pour le SIE lors d'un atelier de validation de chaque département du projet ;
- Base de données ajustée pour la centralisation des informations sur les évaluations des services écosystémiques, les avantages socio-économiques et environnementaux des restaurations d'écosystèmes sur la plateforme ;
- Renforcement de capacités institutionnelles (CNIGS et de l'ONQEV) dans l'utilisation des et la mise à jour du SIE.

VI. Méthodologie

Sous réserve de la méthodologie détaillée que le ou la consultant(e) proposera, il devra s'assurer que la méthodologie permet la prise en compte des informations de terrain permettant d'identifier les zones à haut potentiel de biodiversité dégradées, catégoriser le niveau de dégradation de la zone identifiée où des actions futures pourraient-être nécessaires pour la restauration de l'écosystème. Il privilégiera les techniques et instruments de collecte appropriés pour l'intégration des informations montrant la situation de départ en termes de dégradation et de biodiversité sur des « cartes de l'espoir » adaptées à chaque bassin versant cible du projet. Le Consultant devra donc :

- Définir des critères d'identification des écosystèmes riches ;
- Définir selon une échelle la catégorisation du degré de dégradation.

VII. Coordination et appui

Le ou la consultant(e) réalisera la mission sous la supervision du Directeur de programme à qui il soumettra la note de cadrage méthodologique, le rapport préliminaire pour un examen et la version finale en considérant les commentaires reçus. Veuillez noter que le consultant devra utiliser sa propre logistique (ordinateurs, imprimantes, voitures, tablette -et GPS).

VIII. Qualifications requises

Le ou la consultant(e) doit avoir les qualifications suivantes :

- ✓ Être titulaire d'au moins une maîtrise en SIG, aménagement du territoire ;
- ✓ Avoir au moins 10 ans minimum d'expérience professionnelle pertinente dans la mise en place du système d'information environnementale et aménagement du territoire ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance des outils de planification ELSA ;
- ✓ Une connaissance des procédures de Heifer, du PNUD et du FEM ;
- ✓ Expérience avérée dans la restauration d'écosystèmes et la biodiversité ;
- ✓ Avoir travaillé sur les domaines (biodiversité, changement climatique et gestion durable des terres) ;
- ✓ Être haïtien ou étranger avec des expériences internationales ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance sur les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) ;
- ✓ Avoir des connaissances dans le domaine du système d'information environnementale ;
- ✓ Avoir une excellente maîtrise de la langue française et anglaise (écrit, parlé et lu).

IX. Procédure de sélection

Le recrutement se fera par sélection basée sur la qualité. Les critères définissant la qualité sont :

a) La méthodologie proposée :

- ✓ Démarche technique et méthodologique (Cohérence et raison d'être de la démarche) ;
- ✓ Compréhension du mandat ;
- ✓ Adéquation de l'organisation, de la mission et du calendrier d'intervention des ressources, faisabilité et cohérence du plan de travail.

b) Les compétences du consultant à la tâche :

- ✓ Formation académique ;
- ✓ Expériences générales ;
- ✓ Expériences spécifiques.

X. Livrables, calendrier et conditions de paiement

La mission se déroulera sur une durée maximale de 60 jours (3 mois), à compter de la date de début du contrat jusqu'à la remise de la version finale du rapport. Le paiement dépend de l'approbation de la direction de Heifer et sera effectué en trois versements. Le tableau suivant explique le processus.

Livrables	Durée	Condition de paiement
Note de cadrage de la mission, qui précise l'approche méthodologique et le calendrier détaillé	Au plus tard trois jours avant la tenue de la mission	20 % du montant du contrat, après approbation du premier livrable par le Client
Soumission de cinq cartes de l'espoir	Dans un délai de 6 semaines après le démarrage de la mission	40 % du montant du contrat, après approbation du deuxième livrable par le Client
Présentation des cartes lors d'un atelier de validation	Dans un délai d'une semaine après la soumission des cartes	
Partager des cartes et couches de données exploitables et compatibles à celles de l'ONQEV pour faciliter la compilation au système d'information environnemental (SIE)	Dans un délai d'une semaine après la validation des cartes	
Soumission module et rapport de la formation et rapport préliminaire	Dans un délai d'une semaine après la validation des cartes	40 % du montant du contrat, après approbation du troisième livrable par le Client
Rapport final	Délai d'une semaine après les commentaires	

N.B : Le rapport final de la mission et tous autres documents seront rédigés en français et en anglais et transmis en version électronique (via courriel) par le consultant, à l'attention du Chef de Projet, pour approbation, en format Word, police "Times New Roman taille 12", justifié.

XI. Durée de la prestation

Cette consultation est prévue pour 3 mois (60 jours dont 40 jours de travail en Haïti).

XII. Documents de candidature

Les candidats(es) intéressés(es) sont priés(es) d'envoyer leur dossier avec les documents suivants :

1. Lettre de motivation
2. Une proposition technique contenant :
 - Note explicative sur la compréhension des TdR ;
 - Approche méthodologique et du plan de travail ;

- CV détaillé avec références de 3 clients.
3. Une proposition financière en dollars US

XIII. Normes & politiques de l'organisation

Limitations

Cette Demande de Proposition ne représente pas un engagement d'attribution d'un contrat, de paiement des frais engagés dans la préparation d'une réponse à cette Demande de Proposition, ou d'obtenir ou de contracter des services ou des fournitures. Heifer se réserve le droit de financer l'une ou l'autre des demandes présentées et se réserve le droit d'accepter ou de rejeter dans son intégralité et son pouvoir discrétionnaire absolu toute proposition reçue à la suite de la Demande de Proposition.

Propriété

Article 13.1. Propriété en général. Sous réserve de l'article 12.2 ci-dessous, toute propriété intellectuelle (y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les marques de commerce, les marques de service et les brevets), les droits de propriété intellectuelle, les livrables, les manuels, les œuvres, les idées, les découvertes, les inventions, les produits, les écrits, photographies, vidéos, dessins, listes, données, stratégies, matériaux, processus, procédures, systèmes, programmes, appareils, opérations ou informations développées en totalité ou en partie par ou pour le compte de l'entrepreneur ou de ses employés ou agents en relation avec le service et/ou marchandises (collectivement, le « produit de travail ») sont la propriété exclusive de Heifer Project international. Sur demande, l'entrepreneur doit signer tous les documents et prendre toutes les mesures nécessaires pour confirmer ou perfectionner la propriété exclusive de Heifer Project international du produit de travail.

Article 13.2. Propriété intellectuelle antérieure. Toute propriété intellectuelle appartenant à une Partie avant la date d'entrée en vigueur (« propriété intellectuelle antérieure ») doit demeurer la propriété exclusive et exclusive de cette Partie. En ce qui concerne l'une des adresses antérieures de l'entrepreneur incluses dans le produit de travail, l'entrepreneur conserve la propriété et accorde par la présente à Heifer Project international un droit permanent, non exclusif, sans redevances, dans le monde entier, irrévocable, et une licence d'utilisation, de copie, de reproduction, afficher, modifier, réviser, exécuter et distribuer ladite propriété intellectuelle, dans n'importe quel format ou n'importe quel support, dans le cadre du produit de travail.

Article 13.3. Travail fait pour la location. Dans la mesure où les lois sur le droit d'auteur s'appliquent au produit de travail, les Parties conviennent que (a) Heifer Project international a spécialement commandé le produit de travail, b) le produit de travail est une "œuvre faite pour la location" en vertu des lois des États Unis sur le droit d'auteur, et c) Heifer Project international est considéré comme l'auteur de celui-ci et doit posséder tout droit, le titre et l'intérêt. Dans la mesure où ces droits, en tout ou en partie, ne sont pas acquis dans Heifer Project international comme un «travail fait pour la location», entrepreneur par la présente subventions irrévocablement, assigne, et les transferts à Heifer Project international, exclusivement et à perpétuité, tous les droits de l'entrepreneur de toute nature, maintenant connu ou par la suite conçu, dans le cadre du produit de

travail, et Heifer Project international doit posséder uniquement et exclusivement tous les droits, et dans les éléments de celui-ci, y compris, mais sans s'y limiter, tous les droits alliés, auxiliaires, subsidiaires, accessoires et d'adaptation. L'entrepreneur renonce par la présente à tous les droits connus sous le nom de « droits moraux » et à tous les droits similaires que l'entrepreneur peut avoir en rapport avec le produit de travail. La description des services et/ou des marchandises fournis dans le présent accord ne limitent en rien la façon dont Heifer Project international peut utiliser le produit de travail.

Règlements applicables

Les soumissionnaires doivent être légalement enregistrés pour opérer en Haiti et se conformer à la législation locale applicable, y compris l'achat non limité au droit du travail, les exigences financières, les impôts, etc.

Les soumissionnaires seront également tenus de se conformer aux politiques et normes de Heifer Project international.